

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 03 Mars 2016

1. Vote du compte administratif 2015 – Budget communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents, le compte administratif 2015 du budget communal présentant un résultat global de clôture s'élevant à 620 698.43 €.

2. Vote du compte administratif 2015 – Budget CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents, le compte administratif 2015 du budget du CCAS présentant un résultat global de clôture s'élevant à 37 927.53 €.

3. Vote du compte administratif 2015 - Budget SDEP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents, le compte administratif 2015 du budget communal présentant un résultat global de clôture s'élevant à 115 176.56 €.

4. Approbation des comptes de gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents, les comptes de gestion des budgets communaux dressés par le receveur municipal pour l'année 2015, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur.

5. Vote du budget primitif 2016 service des eaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité des présents, le budget primitif du service des eaux de l'année 2016, s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

175 125.50 € pour la section de fonctionnement

175 800.56 € pour la section d'investissement

6. Location de la chasse du marais

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le bail de la location de la chasse du marais prend fin le 31 mars 2016.

Afin d'étudier le devenir de ce bail, le conseil municipal décide de réunir tous les habitants du village titulaire du permis de chasse et les propriétaires terriens afin d'en discuter le vendredi 25 mars 2016 à 20h salle brunet.

7. Echange de terrain avec M.MAMAN Christophe

Monsieur le Maire donne lecture de l'estimation des terres du marais faite par M PENEAU, expert forestier. La parcelle cadastrée D 641, d'une surface de 10ha 96a et 42ca est estimée à 84 959 € soit 7 749 € / Ha.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse l'offre faite par Monsieur MAMAN.

8. Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local

Monsieur le Maire présente la proposition faite par la SICAE pour la fourniture et pose de lanternes d'éclairage public à led sur l'ensemble de la commune pour un montant de 45 420.67 € HT. Ce dispositif permettra de faire des économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de faire réaliser ces travaux dont le coût global est estimé à 45 420.67 € HT
- sollicite une subvention au titre du soutien à l'investissement public local
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

9. Agence Postale Communale

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une réorganisation des bâtiments communaux est en cours. Il a été décidé de garder les deux anciennes écoles. L'Agence Postale Communale est actuellement située dans l'ancien presbytère et ne peut être aménagée de manière à répondre favorablement à la réglementation accessibilité aux personnes à mobilité réduite. L'ADTO a été contactée afin de définir les besoins pour l'aménagement de l'APC.

Trois solutions vont être étudiées :

- l'aménagement de la remise communale située dans la cour de la salle brunet
- l'aménagement de l'une des salles de la salle brunet
- la construction sur la parcelle voisine en lieu et place du préfabriqué.

10. Entretien de terrains et du marais

Devis de l'entreprise DE SMEDT – entretien hameau de Saint Maur

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DE SMEDT Philippe concernant les espaces verts du hameau de Saint Maur, tontes de pelouse, débroussaillage des talus et fossés, entretien des haies et des massifs ainsi que des 4 jardinières d'entrée de village, traitement désherbant, pour un montant de 4 995 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier l'entretien des espaces verts du hameau de Saint Maur à l'entreprise DE SMEDT.

Devis de l'entreprise 2SP – plantation parcelle 383

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise 2SP pour les travaux de débroussaillage des lignes de plantation et la plantation et protection de 400 plants sur la parcelle 383.

Le cout global est de 5 318.50 € HT.

Le Conseil Municipal décide de faire réaliser ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.